



RÉPUBLIQUE

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

S²LO

ID : 080-218001535-20260422-DELIB2026_0022-DE

Département de la Somme

Canton d'Amiens V sud est

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CAGNY**

2026 0022

Le vingt-deux avril deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de Cagny, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Cagny, sous la présidence de Jérôme MANY, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Sophie DELIGNY, Caroline DILLY, Aurore MAVIOU, Marie-Christine GRENON, Audrey VADUREL et Vanessa VERU

Messieurs Jérôme MANY, Franck DUCROQUET, Stéphane CARON, Stéphane MOLLIENS, Philippe CHOQUE, Benoît DURAND et Alexandre BOUTTE

Absents excusés : Madame Margot ROBIT donne procuration à Madame Aurore MAVIOU

Monsieur David LABELLE donne procuration à Madame Vanessa VERU

Désignation d'un secrétaire de séance : Madame Audrey VADUREL

Date de convocation : jeudi 16 avril 2026

Date d'affichage : jeudi 23 avril 2026

Nombre de conseillers : en exercice : 15 présents : 13 votants : 15

OBJET : Création des commissions municipales et désignation de leurs membres

Le conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-22,

CONSIDÉRANT la nécessité d'organiser le travail du Conseil municipal par la mise en place de commissions municipales chargées d'étudier les affaires soumises à l'assemblée délibérante,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE :

ARTICLE 1 :

DE CRÉER les commissions municipales suivantes :

- Commission finances
- Commission travaux et aménagements
- Commission vie locale, associative, jeunesse et seniors
- Commission sécurité et cadre de vie

ARTICLE 2 : Composition des commissions

Chaque commission est composée d'au moins 5 membres, répartis comme suit :

- 4 membres issus de la liste majoritaire
- 1 membre issu de la liste d'opposition

Le Maire est président de droit de chaque commission.

ARTICLE 3 : Désignation des membres

Sont désignés membres des commissions municipales :

- **Commission finances**

Liste majoritaire :

Franck DUCROQUET (Vice-Président), Margot ROBIT, Philippe CHOQUE, Sophie DELIGNY

Opposition :

Alexandre BOUTTE, Vanessa VERU (en qualité de suppléante)

- **Commission travaux et aménagements**

Liste majoritaire :

Philippe CHOQUE (Vice-Président), Audrey VADUREL, Stéphane CARON, Stéphane MOLLIENS

Opposition :

David LABELLE, Alexandre BOUTTE (en qualité de suppléant)

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 080-218001535-20260422-DELIB2026_0022-DE

S'LO

- **Commission vie locale, associative, jeunesse et seniors**

Liste majoritaire :

Benoît DURAND (Vice-Président), Sophie DELIGNY, Marie-Christine GRENON, Aurore MAVIOU

Opposition :

David LABELLE, Vanessa VERU (en qualité de suppléante)

- **Commission sécurité et cadre de vie**

Liste majoritaire :

Stéphane CARON (Vice-Président), Caroline DILLY, Sophie DELIGNY, Stéphane MOLLIENS

Opposition :

Vanessa VERU, Alexandre BOUTTE (en qualité de suppléant)

ARTICLE 4 : Fonctionnement

Les commissions municipales sont chargées d'étudier les dossiers relevant de leur domaine de compétence et d'émettre des avis consultatifs destinés à éclairer les décisions du Conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

Voix pour : 15 voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jérôme MANY

Information sur les voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes délais.

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le



ID : 080-218001535-20260422-DELIB2026_0022-DE



RÉPUBLIQUE

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 080-218001535-20260422-DELIB2026_0023-DE

S'LO

Département de la Somme

Canton d'Amiens V sud est

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CAGNY**

2026 0023

Le vingt-deux avril deux mille vingt-six, dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Cagny, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, place Emile Zola, sous la présidence de Jérôme Many, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Sophie DELIGNY, Caroline DILLY, Aurore MAVIOU, Marie-Christine GRENON, Audrey VADUREL et Vanessa VERU

Messieurs Jérôme MANY, Franck DUCROQUET, Stéphane CARON, Stéphane MOLLIENS, Philippe CHOQUE, Benoît DURAND et Alexandre BOUTTE

Absents excusés : Madame Margot ROBIT donne procuration à Madame Aurore MAVIOU

Monsieur David LABELLE donne procuration à Madame Vanessa VERU

Désignation d'un secrétaire de séance : Madame Audrey VADUREL

Date de convocation : jeudi 16 avril 2026

Date d'affichage : jeudi 23 avril 2026

Nombre de conseillers : en exercice : 15 présents : 13 votants : 15

OBJET : délibération portant sur la désignation des délégués de communes à Territoire d'Énergie 80 ANNULE ET REMPLACE

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment :

- L'article L.2121-29 relatif aux compétences du conseil municipal ;

- Les articles L.5211-7, L.5211-8 et L.5711-1 relatifs à la représentation au sein des syndicats mixtes.

VU l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2022 portant modification des statuts de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme ;

VU les statuts de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme, annexés audit arrêté préfectoral, et notamment :

- L'article 4, relatif au fonctionnement de la Fédération ;
- L'article 4-1-1, relatif à la constitution et au fonctionnement des collèges des communes et à la représentation des communes au sein des secteurs géographiques.

VU l'arrêté préfectoral en date du 4 octobre 2024 portant changement de dénomination de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme (FDE80) en Territoire d'Énergie Somme (TE80) ;

VU le renouvellement général des conseils municipaux à l'issue des élections municipales de mars 2026,

VU la délibération n° 2026-0016 en date du 08 avril 2026 ;

CONSIDÉRANT que Territoire d'Énergie Somme est un syndicat mixte fermé exerçant notamment la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, ainsi que des compétences optionnelles en matière d'énergie et de transition énergétique,

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 4-1-1 des statuts, le territoire de Territoire d'Énergie Somme est divisé en 16 secteurs géographiques, et que chaque commune adhérente appartient à l'un de ces secteurs ;

CONSIDÉRANT que, toujours en application de l'article 4-1-1 des statuts, chaque commune dont la population municipale est inférieure à 10 000 habitants est représentée par deux délégués titulaires, la population prise en compte étant la population légale en vigueur à la date du dernier renouvellement général des conseils municipaux ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au conseil municipal de désigner, parmi ses membres, les délégués appelés à représenter la commune au sein du secteur géographique de Territoire d'Énergie Somme ;

CONSIDÉRANT que cette désignation est nécessaire afin de permettre l'installation des instances de Territoire d'Énergie Somme à la suite du renouvellement municipal ;

CONSIDÉRANT qu'une erreur matérielle s'est produite dans la délibération n°2026-0016 du 8 avril 2026, celle-ci prévoyant la désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant au lieu de deux délégués titulaires ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, en conséquence, d'annuler et de remplacer ladite délibération ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

ARTICLE 1 – Annulation

D'ANNULER la délibération n°2026-0016 du 8 avril 2026.

ARTICLE 2 – Désignation des délégués titulaires

DE DESIGNER comme délégués titulaires auprès de Territoire d’Energie Somme (TE80) :

- Monsieur Franck DUCROQUET
- Monsieur Philippe CHOQUE

ARTICLE 3 – Durée du mandat

Les délégués ainsi désignés exerceront leur mandat pour la durée du mandat municipal en cours, sauf délibération contraire du conseil municipal ou disposition statutaire ultérieure.

ARTICLE 4 – Transmission

La présente délibération sera :

- Transmise à Territoire d’Energie Somme (TE80),
- Transmise au représentant de l’État dans le département,
- Notifiée aux intéressés,
- Et inscrite au registre des délibérations de la commune.

Adopté à la majorité.

Par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jérôme MANY

Information sur les voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d’Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l’État.

Elle peut également faire l’objet d’un recours gracieux dans les mêmes délais.

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le



ID : 080-218001535-20260422-DELIB2026_0023-DE